

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 26 janvier 2023 -

Etaient présents :

Mme ONG VAN CUNG, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, Mme ROUMANOS, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, Mme GROULT, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BARROS, Mme DIRIK, M. PROTOPOPOV, M. FERNANDEZ, M. LE MAT, Mme LHERMITTE, Mme RODRIGUEZ, Mme SCHALLER, Mme VIARD.

Etaient représentés :

M. BAUMANN, Mme DURRANS, Mme LAURENT, M. PICHON, M. BIORET.

Etaient invités :

Mme COMONT, Mme DUPUY, M. DAGNEAU, Mme LE COZ THOUVAIS, Mme MIRAS, M. VALAT.

Mme Mellac ouvre la séance à 10h40.

Nombre de membre présents	21
Nombre de membres représentés	5

Elle indique que le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 sera mis à l'approbation de la commission à la prochaine CFVU.

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2022

Après prise en compte des remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote du PV du 25 novembre 2022 :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	24
Abstention :	2
Pour :	24

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2022.**

II/ CONVENTION DE FORMATION

Mme Mellac présente la convention entre l'université Bordeaux Montaigne (UBM) et L'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAPBx) qui a pour objet la mise en œuvre d'un programme de qualification par compétences offert aux étudiants des deux établissements. Elle rappelle que cette convention s'inscrit dans la continuité du partenariat pédagogique déjà existant entre les deux établissements.

- 5 étudiants de la Licence 3 (DEP 1) de la Formation Paysage de l'ENSAPBx suivront certains cours de la Licence 3 Aménagement, urbanisme et développement territorial durable (UADTD), ce qui leur permettra de valider des éléments dans leur diplôme.
- L'ensemble des étudiants de Master 1 du parcours Urbanisme : Paysage, évaluation environnementale et projets de territoire (UPEPT) de l'UBM suivront des enseignements de dessin, ce qui complètera leur formation sans être qualifiant.

Avant de passer au vote Mme Mellac propose de modifier la durée de la convention afin qu'elle corresponde à celle de l'accréditation, soit 2022-2027.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ ***La CFVU approuve la convention de partenariat entre l'université Bordeaux Montaigne et L'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux relative à la mise en œuvre d'un programme de qualification par compétences.***

III/ MODALITÉS D'ADMISSION 2023 EN LICENCE PROFESSIONNELLE DE L'IUT

Mme Mellac signale que cela concerne 7 licences avec des modalités d'admission sur dossier et entretien. Les calendriers de candidatures sont variables en fonction des formations, avec une seule vague de recrutement ou avec une 2^{ème} vague si des places restaient disponibles.

M. Fernandez annonce que les étudiants d'EBM voteront contre ces modalités pour les mêmes raisons que celles évoquées lors du vote sur les modalités d'admission en licence 1 et master 1.

Mme Rahou indique que l'organisation de plusieurs vagues de candidatures permet d'atteindre plus facilement la capacité requise et d'admettre ainsi plus d'étudiants.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Contre	9
Pour	17

➡ ***La CFVU donne un avis favorable aux modalités d'admission 2023 en licence professionnelle de l'IUT.***

IV/ BILAN DES DIPLOMES D'UNIVERSITÉ, PÉRIODE 2016-2021

Mme Mellac annonce que contrairement à ce qui avait été annoncé en fin d'année, et grâce à l'obtention d'un financement du Ministère (2 000€ par étudiants pour cette année), le DU PAREO ouvrira avec une capacité de 20 places. Le modèle de ce DU va être revu avec des enseignements renforcés en méthodologie et en compréhension du domaine universitaire avec immersion dans des cours magistraux.

M. Valat rappelle que sous le vocable de DU englobe des formations diplômantes et d'autres non diplômantes qui revêtent des réalités très différentes. A l'inverse des diplômes nationaux qui sont subventionnés, les DU relèvent de la responsabilité de l'établissement et doivent être au moins à l'équilibre financier.

Il attire l'attention de la commission sur les difficultés de recensement de ces formations dont l'ouverture est conditionnée par un nombre d'inscrits minimum ou par le versement d'un financement. Ces formations sont bien identifiées lors de leur création avec la validation du dossier d'habilitation, en revanche elles manquent pour la plupart d'entre elles de suivi en raison d'un pilotage pédagogique et financier insuffisants.

Le bilan présenté est par conséquent insatisfaisant en raison de l'absence d'éléments qui non pas pu être identifiés, en particulier au niveau financier. Un rendez-vous va être pris avec l'agent comptable et la directrice des affaires financières afin de voir comment mieux les tracer, notamment le versement des subventions.

Il ressort de ce bilan incomplet que certaines formations semblent déficitaires et il faut pourtant s'interroger sur la pertinence de leur maintien dans notre offre de formation.

Mme Mellac confirme que les éléments de suivi financier sont quasi inexistant ce qui rend la constitution d'un bilan difficile. Il est donc très important d'engager un processus de pilotage de ces formations. Elle souhaite également que le niveau des DU soit mieux identifié afin de renseigner au mieux les personnes dans leur choix.

Mme Milan explique que le bilan a été fait sur la période 2016/2020, sur les DU du DEFLE, les formations non diplômantes de préparation agrégation et CAPES et de DU « thématiques » délivrés par UBM.

Elle indique que le DEFLE, spécialisé dans l'apprentissage du français pour les publics francophones, présente de nombreux diplômes avec de très bons niveaux de réussites. Ces formations proposées à l'échelon national sont attractives. La question de la durée de l'habilitation sera rediscutée lors de la création de la Cité des Langues Etrangères, du Français et de la Francophonie (CLEFF).

Mme Mellac précise que les formations non diplômantes de préparation agrégation et CAPES sont proposées à des étudiants qui n'ont pas réussi le concours lors d'une première tentative mais qui souhaitent le préparer à nouveau.

M. Valat dit qu'il faut s'interroger sur la politique d'établissement relative à ces diplômes. Quelles formations doivent figurer dans la carte des formations ? Si le critère d'équilibre financier et même de rentabilité est essentiel pour l'habilitation de ce type de formation, il faut aussi tenir compte de l'intérêt que représente certaines formations pour l'établissement comme c'est le cas pour les préparations aux concours. En revanche, si une formation est déficitaire et qu'elle n'apporte pas de plus-value à l'établissement, il pense qu'elle ne doit plus figurer dans la carte des formations.

Mme Mellac confirme qu'il faut en effet se demander s'il est intéressant pour l'établissement mais aussi pour les étudiants de maintenir ouvert ou non ces formations hors LMD, donc non financées. Et pour cela on a besoin des éléments de suivis ; le coût, le nombre d'inscrits, le taux de réussite. Or certaines de ces données sont mal maîtrisées aujourd'hui.

Mme Sion-Jenkis fait une remarque au sujet du coût très élevé présenté pour la préparation d'agrégation en Grammaire.

Mme Milan répond que dans le système d'information Pêche, les heures de préparation Lettres modernes, Lettres classiques et Grammaire qui sont fortement mutualisées sont toutes portées par la Grammaire. Ce ne sera plus le cas à l'avenir.

Elle indique par ailleurs que les préparations CAPES sont mutualisées avec les M2. Si les effectifs des préparations CAPES venaient à entraîner la création de groupes supplémentaires, la charge supplémentaire est assumée par les M2.

Suite à la fermeture du MEEF espagnol la préparation CAPES Espagnol sera portée à partir de 2022/2023 par le master Didactique espagnol.

Les DU grec et latin sont adossés quant à eux à la licence Lettres classiques et ne génèrent pas de coût direct supplémentaire mais complètent les effectifs des groupes existants.

Mme Ong Van Cung dit qu'il serait intéressant de connaître les DU qui fonctionnent et qui sont à l'équilibre.

Mme Milan rappelle que les éléments présentés sont très incomplets car les recettes mentionnées correspondent uniquement aux droits d'inscription saisies dans Apogée qu'elle a pu recueillir. Le système d'information doit être amélioré pour permettre un réel arbitrage.

M. Valat rappelle que le modèle économique des DU est examiné au moment de leur création mais qu'aucun suivi n'est assuré par la suite. L'objectif étant d'attendre l'équilibre, il faut être en capacité d'avoir des chiffres précis, d'avoir des bilans pour permettre un arbitrage politique. Il évoque également la multitude de tarifs demandés pour ces DU.

Mme Le Coz Thouvais rejoint M. Valat et fait savoir que le modèle économique des DU a été fait sur la base du compte financiers 2017. Il faut donc réactualiser les coûts et mettre à jour les modèles économiques. Il faut harmoniser l'approche sur l'étude des coûts d'un DU.

Mme Mellac évoque également la difficulté d'un point de vue pédagogique de suivre l'ouverture à la rentrée de ces DU. L'information arrive a posteriori. Il faut pouvoir prendre des décisions en fonction du nombre d'inscrits, des coûts, des subventions reçues ou non.

Mme Milan propose de faire un renouvellement d'habilitation sur la durée du contrat pour une mise en adéquation avec les diplômes nationaux.

Mme Mellac pense qu'il est difficile de mener de front l'habilitation de tous les diplômes en même temps mais comprend l'intérêt que cela représente notamment pour les DU qui s'appuient directement sur un diplôme national. Il faudra en reparler.

Mme Ong Van Cung rappelle que le principe d'un DU est d'être au moins à l'équilibre financier. Elle demande s'il y a des conseils de perfectionnement pour ces diplômes qui pourraient jouer un rôle.

Mme Sion-Jenkis fait remarquer que le rôle du responsable du DU est avant tout pédagogique. Ce n'est pas à lui de fournir le bilan financier de sa formation mais aux services de l'université.

M. Valat exprime le besoin de se donner des outils et des indicateurs pour suivre ces formations et de bien identifier dès le début le service le plus à même de piloter la formation. Le pilotage sur le plan pédagogique doit être fait par le responsable de formation et le pilote administratif et financier doit être assuré par les services administratifs en lien avec la CAP. Il ajoute que le mélange des publics, formation initiale et continue complexifie encore plus le problème.

Mme Milan évoque les certifications et rappelle que pour avoir un financement via le CPF, les formations doivent obligatoirement être certifiantes et être inscrites au RNCP spécifique. A ce jour aucune formation n'est inscrite au RNCP. Trois sont en cours de l'être : DAEF, DIFLES, JN2E.

M. Labarbe indique que le référencement RNCP est une démarche très longue et difficile avec un taux de rejet proche de 60%.

Mme Roumanos signale qu'en effet cela demande beaucoup de temps et certaines compétences. Il faut que l'université donne les moyens pour que les DU puissent être certifiés, viables à l'avenir et être aussi compétitif que dans le privé.

Mme Milan conclue en rappelant qu'il y a besoin d'une procédure préalable à l'habilitation des DU, avec une analyse d'opportunité et financière avec une méthodologie de suivi financier.

Mme Mellac remercie Mme Milan pour ce bilan qui permet de mettre en évidence le travail à faire sur les DU avant de pouvoir prendre des orientations.

V/ BILAN SESSION EXAMENS 1ERE SESSION DU 1ER SEMESTRE

Mme Lebraud déclare que les objectifs ont été atteints dans le calendrier imparti avec 4,5 jours d'examens et 4 demi-journées supplémentaires pour le DAEU. 212 épreuves ont été organisées contre 248 l'année dernière.

Elle signale que les sujets d'examens arrivent trop tardivement au service des examens ce qui a des répercussions sur l'affectation des enseignants sur les surveillances. Il arrive donc que des responsables de sujet ne soient pas affectés à la surveillance de leur épreuve. Elle fait aussi remarquer que 80% des sujets sont à reprendre (problème de bandeau, de mise en page, de durée...) ce qui retarde d'autant l'organisation des examens.

Elle indique que certaines salles qui étaient réservées pour les examens étaient déjà occupées ce qui a retardé le lancement de quelques épreuves, elle évoque également les problèmes rencontrés pour l'ouverture des bâtiments le samedi.

Elle souligne un taux faible d'absentéisme pour les surveillances mais dit qu'elle rencontre des difficultés dans l'attribution des surveillances notamment par rapport aux enseignements en ECI pour lesquelles elle manque d'information.

Elle mentionne une augmentation du nombre d'épreuves de QCM, notamment à l'UFR de Langues.

Elle signale également un nombre croissant d'étudiants en situation de handicap nécessitant un nombre plus important de salles et de surveillants.

Mme Miras annonce que le groupe de travail relatif aux conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap a décidé de doubler le nombre de personnels qui surveillent ces épreuves. Cette décision répond à un besoin d'encadrement supplémentaire de ce public ainsi qu'à la demande des enseignants qui se trouvent parfois démunis face à certaines situations complexes.

M. Valat rappelle que les enseignants statutaires et les contractuels ayant un contrat de plus de 64 heures doivent assurer des surveillances. Il explique que pour l'organisation des surveillances le service des examens se base sur le croisement de deux fichiers qui proviennent de la DRH et des UFR. Il pense que les directeurs de département sont certainement les mieux placés pour donner le nom des personnes à convoquer pour les surveillances.

Mme Sion-Jenkis confirme en effet qu'il est important de vérifier les listes de la DRH avec les équipes pédagogiques.

Mme Mellac mentionne la rédaction des lettres de mission pour les 4 niveaux de responsabilités pédagogiques (département, formation, mention et direction des études) qui apportera des précisions sur le rôle de chacun. Elle pense que le département est le bon niveau pour les problématiques liées aux examens. Cela facilitera le travail et le rendra plus fiable.

Mme Lebraud ajoute que le taux de présence aux examens avoisine 73%. Elle va maintenant exploiter les fichiers de MCC du 2^{ème} semestre pour comptabiliser le nombre d'épreuves.

M. Valat explique que l'harmonisation des durées d'examens a permis d'organiser plus d'épreuves dans une journée. Il pense toutefois que la 2^{ème} session va être la plus difficile à faire tenir dans le temps imparti. Par ailleurs, il s'interroge sur l'appui logistique du bureau des examens quant à l'organisation des épreuves de contrôle continu de « regroupement ». Seules trois épreuves ont été organisées au semestre 1 et se sont bien déroulées. Il espère une plus forte sollicitation pour le 2^{ème} semestre.

Mme Mellac remercie l'ensemble des personnels qui ont organisé et participé aux examens et qui ont permis de passer cette session dans de meilleures conditions que l'année dernière.

VI/ RESULTATS DE L'EVALUATION DES FORMATIONS 2021-2022

Mme Dupuy, chargée d'études aide au pilotage de l'offre de formation, explique que les résultats d'évaluation des formations pour l'année 2021/2022 inscrivent l'établissement dans une démarche d'amélioration continue et répond à un cadre législatif (respect de la loi ESR, du cadre national de formations, des arrêtés de licence et de master) et aux engagements pris dans le cadre du contrat d'établissement. Cette évaluation participe à un dialogue notamment lors des conseils de perfectionnement et sert d'outils au pilotage.

- L'enquête annuelle se déroule de fin février à mi-mai. Les étudiants sont informés par mail de cette enquête qui est un questionnaire en ligne. L'identification se fait par un lien unique par type de diplôme et par profil de l'étudiant. Il existe des questionnaires spécifiques pour le DAEU, le CLBM, les formations doctorales, le DEFLE et certains DU. Les données sont traitées de manière anonymes par la CAP en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données. Au mois de juin les responsables de formations, de parcours, de mention, de département et de composantes ont accès à la synthèse statistique et aux commentaires des étudiants.
- Sur les 14 490 étudiants enquêtés en 2021-2022 en licence, master, licence professionnelle, DUT/BUT, DU préparation CAPES et préparation à l'agrégation, 3 874 ont répondu, soit un taux de retour de 27%.
- Il y a une variation de taux de réponses selon le type de diplôme et le niveau. Le taux le plus élevé est en licence professionnelle (50%) et le taux plus faible est en licence 1ère année (21%). On note également des différences selon la mention en master.
- 73% des répondants déclarent avoir été assidus à plus des $\frac{3}{4}$ des enseignements dispensés et en moyenne 76% ont l'impression d'avoir progressé.
- Seulement 9% des répondants n'ont rencontré aucune difficulté dans l'acquisition des connaissances et des compétences. Ce taux passe à 29% en master 2. C'est en préparation concours que le taux de difficulté rencontré est le plus élevé (jusqu'à 60% en DU prépa CAPES).
- Le type de difficulté rencontré est très variable en fonction des diplômes. Problème du rythme de la formation en prépa concours et en MEEF, manque de connaissance et difficulté de méthodologie en L1 et L2 et manque d'intérêt et de motivation suivi par le problème de rythme et le manque de connaissance en L3.
- Quel que soit le type de diplôme, c'est la rencontre avec les professionnels du domaine qui compte la plus forte proportion d'étudiants satisfaits et à l'inverse c'est le manque de réseau des anciens élèves et de la préparation aux techniques de recherche d'emploi qui présentent les taux de satisfaction les plus faibles.
- En moyenne 79% des étudiants recommanderaient leur formation.

Mme Dupuy invite les enseignants et les associations étudiantes à motiver les étudiants à répondre à ce questionnaire pour augmenter le taux de réponses et renforcer l'utilité de l'enquête et de son impact sur l'amélioration des formations.

Mme Mellac rappelle qu'il est important que les conseils de perfectionnement utilisent ces données.

VII/ BILAN DU PLAN D'ACTION CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES FINANCE PAR LE MINISTRE EN 2021/22

Mme Albenga, chargée de mission Égalité et lutte contre les discriminations, indique que ce plan d'action de lutte contre les violences sexistes et sexuelles à l'université a été élaboré en réponse à un appel à subventions du Ministère de l'Enseignement Supérieur en 2021. Il a été réalisé en association avec des acteurs et actrices internes et externes à l'établissement : associations étudiantes, intervenant-es spécialisé-es (Clasches, éditrice de Notre corps-nous-mêmes, psychotraumatologues de Charles Perrens).

L'université Bordeaux Montaigne a fait le choix d'établir un plan de sensibilisation à travers un cycle de conférences-débats qui s'est étalé tout au long de l'année. Ces conférences ont systématiquement été accompagnées de la

diffusion du violentomètre qui est un outil permettant de définir la graduation des violences. Des formations ont aussi été organisées en ciblant en 1^{er} lieu les associations étudiantes puis en les ouvrant à tout étudiant ainsi qu'au personnel. Des groupes de paroles, des ateliers d'auto-défense et une formation des membres de la Commission disciplinaire et des directions de composantes par une psychologue spécialisée dans l'écoute de ces violences ont été organisés.

Elle explique qu'il était important d'élargir les violences sexistes et sexuelles à des questions de genre, l'homophobie et la transphobie. Une enquête portant sur l'expérience des étudiants trans ou non binaires sur le campus a été menée et dont la restitution des résultats est en cours. Un glossaire pour éviter les mots qui peuvent blesser les personnes trans sera proposé. Dans le cadre des allégories il a été organisé un festival artistique dédié aux productions d'étudiant-es sur l'expérience estudiantine des violences de genre et l'édition d'un livret a été mis en ligne. Des ateliers artistiques sur les questions LGBT pourront être proposés en début d'année pour créer une meilleure sociabilité pour ces étudiants qui peuvent se trouver jugés et isolés.

Deux événements ont attiré du public de manière plus significative que d'autres : la table ronde des associations féministes du côté étudiant-es, et la formation sur le harcèlement et les violences du côté du personnel. Elle indique que même s'il y a eu des difficultés à avoir un nombre de participant-es significatif dans les groupes de paroles, cela a permis de faire émerger des violences et de diriger des personnes vers le centre de Psychotraumatologie de C. Perrens. Elle indique qu'une convention a été passée pour permettre aux étudiants et aux personnels de l'université victimes de violences graves d'être dirigées par l'infirmière vers ce Centre pour avoir un suivi médical et confidentiel.

Elle précise qu'elle a élaboré ce plan d'action 2021/2022 avec Mme Ouvrard-Zelaya, Directrice de la DIVEC et avec Mme Strazielle, infirmière.

Elle annonce que les chargés de mission ont fait remonter une lettre au Ministère pour demander des budgets pérennes estimant que fonder une action contre les violences de genre à partir d'appels à projets où les universités sont mises en concurrence et où des plans sont bâtis sans être certains d'être financés n'est certainement pas la meilleure manière de travailler sur le sujet. Des fonds pérennes, même de moindre importance, permettraient de développer des formations et des groupes de prise de parole.

Mme Mellac remercie Mme Albenga pour cette présentation et trouve particulièrement marquant la diversité des actions qui ont été menées et souligne le rapprochement avec le service culturel. Elle trouve intéressant de voir la progression de ces actions au sein de l'établissement où il y a de réels besoins et attentes à la fois des étudiants et des personnels.

Mme Ong Van Cung demande s'il y a des statistiques au niveau de l'établissement avec une quantification et une catégorisation de ces violences et s'il est possible de disposer de ces informations.

Mme Albenga explique qu'un bilan annuel doit être présenté en CA.

VII/ QUESTIONS DIVERSES :

M. Le Bourdonnec demande si l'approche par blocs de compétences pourrait être mis aux débats lors d'une prochaine CFVU.

Mme Mellac répond que cela sera mis prochainement à l'ordre du jour.

Elle annonce que la prochaine CFVU est prévue le 09 mars 2023.

La séance est levée à 11h55.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRÉ
Signé